

**SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2018**

---

**DÉCISION N° 2018 / 92/ MODERNISATION USINE EAU POTABLE ARVIGNY/ 1**

---

**PROJET DE MODERNISATION DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE D'ARVIGNY (77)**

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-15-1 et suivants,
- vu la lettre de saisine de Monsieur André SANTINI, Président du Syndicat des eaux d'Île-de-France (SEDIF), en date du 25 octobre 2018 demandant la désignation d'un garant en application de l'article L.121-17 et selon les modalités de l'article L.121-16-1,

après en avoir délibéré

**DÉCIDE :**

**Article unique :**

Madame Marie-Claire EUSTACHE est désignée comme garante de la concertation préalable du projet de modernisation de l'usine de production d'eau potable d'Arvigny.

La Présidente



Chantal JOUANNO